



SAPEURS-POMPIERS
DE LOIRE-ATLANTIQUE

GROUPEMENT SUD

Service Opérations

Lieutenant LE DOUSSAL

Tél. : 06 18 37 53 22

E.mail : nicolas.ledoussal@sdis44.fr

Secrétariat : Mr ALBERT

Tél : 02.28.20.41.44

Nos références : GSUD-2025-01-03-18

Copie pour information : Chef du CIS Nantes-Gouzé

Objet : Permis d'aménager 44109 24 A 0030 reçu le 27 décembre 2024

P.J. : un dossier en retour

PA : 44 109 24 A 0030

Service instructeur : Nantes Métropole

Adresse du projet : 20 rue de Koufra

Commune : NANTES

Usage : Commerce, activités de service et habitation

Pétitionnaire : SAS EIGO Batignolles 2025

Descriptif :

Le projet prévoit la création d'un nouvel espace public généreusement planté et aménagé en zone partagée, accompagnant la création d'une voie de circulation depuis la rue de Koufra, jusqu'au boulevard Jules Verne.

Ce nouvel axe dessert 4 îlots de logements nouveaux autour de la réhabilitation du pavillon Bechmann. La superficie du terrain à aménager est de 35 498 m².

Documents examinés :

Pièces écrites

- CERFA 13409*10
- PA2 Notice descriptive du projet
- PA8.1 Programme des travaux
- Etude d'impact

Pièces graphiques

- PA4 Plan de composition d'ensemble du projet.
- PA 8.3 Plan des travaux d'équipements : réseaux souples
- PA9 Plan d'hypothèse d'implantation des constructions

Nantes, le 24 janvier 2025

Madame la Maire,

Direction générale déléguée à la
fabrique de la Ville écologique et
Habitat
Département Urbanisme et Habitat
Direction de l'Urbanisme Réglementaire
2, rue de l'Hôtel de Ville
44094 Nantes Cedex 1

Règlementation :

- Code de l'Urbanisme
- Règlement Départemental de la Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI) 2017
- Guide accessibilité des secours de Nantes Métropole

I. ÉTUDE DU DOSSIER

E : Existant

P : Prévu au projet

O : Voir les Observations

1	HYPOTHESE D'IMPLANTATION DES HABITATIONS	E	P	O
	<ul style="list-style-type: none">• Le projet prévoit la construction de 4 îlots d'habitations nommés de 1 à 4 allant du R+2 au R+7.• Le risque est considéré comme courant ordinaire (point 3.1.2.1 du RDDECI) pour l'îlot n°4.• Le risque est considéré comme courant important (point 3.1.2.1 du RDDECI) pour les îlots n°1, n°2, et n°3.		X	
2	ACCESSIBILITÉ			
	<ul style="list-style-type: none">• La desserte des lots sera assurée par une voie nouvelle en sens unique d'une largeur de 3,50 mètres et d'une longueur de 350 mètres, reliant la rue de Koufra au boulevard Jules Verne.• Chaque bâtiment est desservi par une circulation piétonnière stabilisée.		X	
			X	X
3	DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE			
	Points d'eau existants : <ul style="list-style-type: none">• Le poteau d'incendie n°573 situé rue de Koufra, débit de 80 m3 /h.• Le poteau d'incendie n°1451 situé boulevard Jules Verne, débit de 143 m3/h.• La bouche d'incendie n°1769 situé boulevard Jules Verne angle boulevard de la Pilotière, débit 111 m3/h. Création de deux poteaux d'incendie implantés au sein du projet.	X		
			X	

Observations :

Suite à l'instruction de votre dossier, le service opérations du groupement Sud émet une observation concernant l'accessibilité des secours relative au projet d'aménagement.

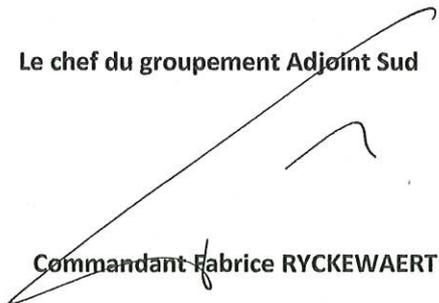
Suivant le règlement départemental de la défense extérieur contre l'incendie (RDDECI), les différentes dessertes des bâtiments d'habitation doivent répondre aux critères suivants :

- Une largeur de 1,40 mètres minimum hors tout aménagement,
- Sans aucune marche ni escalier,
- Avec un chemin stabilisé,
- Sans aucun obstacle infranchissable.

Le chef de service

Le chef du groupement Adjoint Sud


Commandant Jean-Baptiste FLOCH


Commandant Fabrice RYCKEWAERT